Crous d'Orléans-Tours
Direction des affaires financières et des achats publics

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS DE SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE AU SEIN DE LA RESIDENCE LES COINCHETTES A ISSOUDUN ET LES RESIDENCES A BOURGES POUR LE COMPTE DU CROUS D'ORLEANS-TOURS

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	20261200
Date limite de remise des plis	25 / 11 / 2026 à 12h00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 4
4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS 6
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 9

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Crous d'Orléans-Tours
Direction des affaires financières et des achats publics
Représentant : CROUS Orléans-Tours
Adresse :
17 avenue Dauphine
45100 Orléans
SIRET : 18450021300014

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS DE SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE AU SEIN DE LA RESIDENCE LES COINCHETTES A ISSOUDUN ET LES RESIDENCES A BOURGES POUR LE COMPTE DU CROUS D'ORLEANS-TOURS.**

Le présent marché a pour objet principal des prestations de surveillance et de gardiennage au sein de la résidence universitaire les Coinchettes à Issoudun et les résidences à Bourges pour le compte du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) d'Orléans-Tours.

Code CPV	Libellé CPV
79710000-4	Services de sécurité
79713000-5	Services de gardiennage
79714000-2	Services de surveillance

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS DE SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE AU SEIN DE LA RESIDENCE LES COINCHETTES A ISSOUDUN ET LES RESIDENCES A BOURGES POUR LE COMPTE DU CROUS D'ORLEANS-TOURS
Acheteur	Crous d'Orléans-Tours
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	2 Lots
Lieu d'exécution	Résidence Les Coinchettes – 21 bis, route de la Pomme, 36100 Issoudun Résidence Les Gibjoncs, 74, rue de Turly ,18000 Bourges Résidence Les Amaryllis, 66, Boulevard Lahitolle ,18000 Bourges Résidence Hôtel Dieu, 11, rue du Pont Merlan,18000 Bourges

	Résidence Marie Curie, Rue Maurice Roy, 18000 Bourges
Délai	1 an reconductible 3 fois
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	Oui
Forme des prix	Révisables (formule) Prix forfaitaires
Avance	Prévue (taux 5 %)

- **Allotissement et structure de la consultation :**

Les prestations du contrat sont décomposées en **2 lots** par zone géographique :

Lot n°1 : **La Résidence Les Coinchettes à Issoudun**

Lot n°2 : **Les Résidences Les Gibjoncs, Les Amaryllis, Marie Curie et Hôtel Dieu à Bourges**

La forme retenue pour l'exécution du contrat est **ordinaire**.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Le présent marché est passé en **appel d'offres ouvert** en application des articles **L2124-2 et R2161-2 à R2161-5** du Code de la Commande Publique.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement et ses annexes fiancières
- CCP
- Cadre de réponse technique (CRT)
- Attestation de visite
- Les formulaires DC1 et DC2

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux :**

Pour l'établissement de leur offre, les entreprises sont réputées avoir une parfaite connaissance des lieux ainsi que de toutes les prestations et difficultés inhérentes à l'exécution de leurs prestations.
Aussi, pour les candidats souhaitant remettre une offre, **la visite des lieux est obligatoire**.
Ils devront, à cet effet, prendre contact avec les personnes suivantes :

- **Pour le lot 1 : La Résidence Les Coinchettes à Issoudun**

Directrice de l'Unité de gestion de Châteauroux
Virginie LAURIERE
02 54 22 25 04

Dates des visites :

Le mardi 3 novembre 2026 dans la journée.

- **Pour le lot n°2** : **Les Résidences Les Gibjoncs, Les Amaryllis, Marie Curie et Hôtel Dieu à Bourges**

Dates des visites : les 2 ou 3 novembre 2026 à 9h00.

Rendez-vous à 9h00 dans le hall de la résidence Gibjoncs, 74 rue de Turly, 18000 Bourges.
Départ à 9h10 pour effectuer les visites des différents sites.

Monsieur Fabrice Hauchere sera la personne en charge des visites durant ces deux journées. Il sera l'interlocuteur sur place et pourra être joint au 06 73 52 14 75 en cas de besoin.

L'attestation de visite signée devra impérativement être jointe à l'offre des candidats.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.
Une PSE est prévue dans le marché tel que décrite dans la pièce financière et le CCP.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
Risques professionnels	*Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle**…), les CV sont obligatoires ; - Agréments pour la société et le dirigeant délivrés par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) en cours de validité - Arrêté préfectoral portant autorisation de fonctionnement de l'entreprise de surveillance et de gardiennage***
Références fournitures et services	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*
Titres d'études et professionnels	*Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service de même nature que celle du marché*
Moyens techniques (outillage, matériel, équipement technique)	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.
Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE et RIB	*L'Acte d'Engagement (AE) dûment complété, daté et signé par une personne compétente à cet effet et auquel est joint un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal original correspondant au compte dont les coordonnées y sont indiquées*
La DPGF	*Entièrement complétées, datées, signées et identifiées par la raison sociale du fournisseur (cachet de l'entreprise).* *Afin d'en faciliter l'analyse,* ***l'annexe financière devra être transmises en format Excel. Aucun document autre que l'annexe financière rédigé par le Crous d'Orléans-Tours ne sera accepté. Il est strictement interdit de modifier ce dernier sous peine de voir l'offre jugée irrégulière.***
Cadre de réponse technique	*Cadre de réponse technique peut être complété par un mémoire technique justificatif*
L'attestation de visite du site	*Une visite préalable à la remise des offres est obligatoire.*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : AW Solutions

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

- **Critères de sélection des candidats :**

Seules les candidatures comportant l'ensemble des documents et renseignements demandés seront examinées.

Critère	Descriptif

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Descriptif
1. Prix des prestations (40%)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global et forfaitaires des prix Prix du candidat le moins disant/prix du candidat C x nombre de points attribué au critère prix

Critère	Descriptif
2. Valeur technique (50%)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse technique **1. Description détaillée des moyens humains affectés ou mobilisables pour effectuer les prestations (10 points)** - Nombre, effectifs opérationnels nécessaires prévus pour satisfaire aux obligations du marché et moyens mis en œuvre pour pallier les éventuelles défaillances. - Qualification exacte des agents de sécurité mis à disposition, avec CV et justificatifs de qualification, afin d'apprécier les compétences professionnelles des intervenants dédiés à la prestation. - La qualification des personnels affectés au marché devra être présentée **par individu**. **2. La qualité des moyens matériels (10 points)** - Description des systèmes de contrôle et des moyens de communication et matériels affectés ou mobilisables pour effectuer les prestations : talkies-walkies, téléphones portables, lampes torches, cahier de main courante, ainsi que tout autre moyen matériel nécessaire à la bonne réalisation des prestations. **3. La méthodologie de surveillance, de gardiennage, de sécurité incendie et de sûreté (15 points)** - Le candidat devra notamment **décrire l'organisation et le déroulement d'une soirée d'intervention**, les modalités de surveillance et de gardiennage, les rondes et contrôles, la sécurité incendie, la sûreté, ainsi que les modalités d'intervention en cas d'incident. **4. L'organisation prévue pour assurer la qualité des prestations (10 points)** - Mesures prises en cas d'absence imprévue d'un agent de sécurité et pour assurer la continuité du service. - Mesures prises pour vérifier la présence de l'agent sur site (géolocalisation, portail internet dédié, ou tout dispositif équivalent). - Tenue vestimentaire et hygiène du travail. - Niveau de l'assurance qualité. - Procédure de contrôle interne : traçabilité de la prestation et moyens de contrôle et de suivi. **5.Le mode organisationnel pour les interventions D'urgence (5 points)** - Description des mesures mises en œuvre pour les interventions d'urgence de type : tentative d'intrusion, vols ou agressions diverses. - Le candidat devra préciser les modalités d'intervention, les moyens d'alerte et de communication, la chaîne d'information, ainsi que les mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité des personnes et des biens et la continuité du service
3. Développement Durable (10%)	**Démarche environnementale 10%** Pour apprécier ce critère, le pouvoir adjudicateur examinera le cadre de mémoire technique complété par le candidat. Les éléments d'analyse porteront sur la qualité de **la démarche écoresponsable** du candidat. Le candidat devra décrire les mesures concrètes qu'il met en œuvre ou s'engage à mettre en œuvre en matière de gestion responsable des consommables et des équipements ; politique de réduction et de

Critère	Descriptif
	réemploi des consommables ; mise en œuvre d'écogestes visant à limiter les consommations d'énergie et les gaspillages ; recours prioritaire à des produits écolabellisés (recharges, papiers, EPI) et, le cas échéant, à des tenues de travail écoresponsables. **(10 points)**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

Le pouvoir adjudicateur autorisera les candidats concernés à régulariser les offres incomplètes dans un délai de 3 jours, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucune possibilité de régularisation n'est autorisée dans les cas suivants :

- **Absence du cadre de réponse technique ou de mémoire justificatif ou mémoire entièrement non complété ;**
- **Absence intégrale de la D.P.G.F.**
- **Absence de réalisation de la visite des lieux**

Dans ces cas, l'offre incomplète sera déclarée irrégulière et donc écartée.

▪ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
AE et RIB	*L'Acte d'Engagement (AE) dûment complété, daté et signé par une personne compétente à cet effet et auquel est joint un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal original correspondant au compte dont les coordonnées y sont indiquées*
La DPGF	*Entièrement complétées, datées, signées et identifiées par la raison sociale du fournisseur (cachet de l'entreprise).*
Cadre de réponse technique	*Cadre de réponse technique peut être complété par un mémoire technique justificatif*
L'attestation de visite du site	

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info/**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45000 Orléans
Téléphone : 02 38 77 59 00

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021